

Rénovation du centre bourg, ça se précise



Rénovation du centre bourg, ça se précise

Mercredi 21 octobre en mairie s'est tenue la première réunion de travail sur le projet de rénovation du centre bourg, en présence de Marie-Thérèse Broca-Lannaud, maire de Valence-sur-Baïse, Bernard Lapeyre, Michel Blancard, Conseillers Municipaux, Élie Koo, représentante de la Région Occitanie, Mathilde Josso et Marie-Pierre, CCT, Eric Gaillard, responsable des programmes du Pays d'Armagnac, Jean Lazartigues, référent du territoire, Paul Progoriz directeur du CAUE, Denis Oniengé, territoire. L'Édile de la commune dans une brève intervention a présenté les atouts de la commune, maison de santé, nouvelle école maternelle en construction qui englobera la construction de logements sociaux etc.

Restaurer l'attractivité du centre-bourg

Il s'agit de recréer, maintenir ou développer une centralité. Cela passe par une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants du centre-bourg mais également du bassin de vie.

C'est en partenariat, en effet, que se définissent les actions à mener et le porteur de projet tient un rôle essentiel de « chef de file » en insufflant une forte dynamique de projet qui fédère l'ensemble des acteurs concernés. En lui apportant un soutien sans cesse renouvelé dans la durée, il crée les conditions indispensables à sa bonne mise en œuvre.

L'objectif est de redonner l'envie de fréquenter le centre-bourg, d'y vivre. Seule la définition d'un projet qui porte sur plusieurs échelles spatiales et temporelles permet de rendre pérenne l'attractivité du centre-bourg. La discussion a porté sur Trois grands axes : réinvestir le centre bourg requalifier les équipements de la commune et travailler sur le potentiel touristique de Valence. Avec une priorité résoudre le sens de circulation de la Grand Rue et le Boulevard du Nord. Le réaménagement de la place Voltaire est également une priorité de la municipalité. Et pour finir créer une liaison rapide entre Flaran et Valence avec la création d'un pôle d'activité touristique. En tenant compte de l'immobilier urbain, les espaces partagés et la revalorisation de l'ensemble paysager. Contrat qui trace une feuille de route une méthodologie de travail jusqu'à fin 2021 horizon 2030.